

ACTU | Val de Saône

CROTTET Municipalité

Daniel Perruche ne briguera pas un nouveau mandat

Max DEGLETAGNE (CLP)



Daniel Perruche reçoit la médaille du sénat des mains du sénateur Patrick Chaize. Photo Progrès /Max DEGLETAGNE

Dimanche 5 janvier, au matin, la salle des fêtes était bondée pour assister aux vœux de la municipalité. Daniel Perruche, actuel maire, a annoncé qu'il ne se représenterait pas.

L'info flottait dans l'air, mais elle fut vite confirmée dans les premiers mots de l'édile. En effet, Daniel Perruche, le maire, annonçait rapidement qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat en mars prochain. Puis, il rappelait que Dominique Greuzart, conseiller municipal, était hospitalisé. Le sénateur Patrick Chaize, présent quelques instants, a pris le micro pour remercier les élus, mais a surtout félicité Daniel Perruche pour l'œuvre accomplie en tant que maire pendant seize années. Il lui a remis la médaille du Sénat. « Dans ma prochaine vie j'essaierai d'être sénateur », lui a-t-il rétorqué.

Ensuite, Daniel Perruche a justifié sa décision en mentionnant qu'à 73 ans, il ne pouvait envisager de diriger la commune six années supplémentaires d'autant plus que les directives des maires seront de plus en plus réduites pour être aménagées par les nouvelles administrations telles que les communautés de commune, en regrettant aussi que certaines décisions émanent dorénavant des députés européens.

• Maire de Crottet pendant 16 ans

Ne pouvant annoncer des projets, le maire a retracé ses seize années à la tête de la commune en se montrant satisfait de ses réalisations. Le cœur du village a été modifié, les rues principales ont été aménagées, d'importants travaux ont été réalisés. Le feuilleton de la ferme "Manigand" est réglé. La commune est enfin propriétaire et pourra commencer les travaux en septembre 2020. La commune peut dorénavant s'enorgueillir de posséder une deuxième fleur, de posséder des sentiers de promenade dans

la nature, mais qui restent à baliser. En fin d'allocution, Daniel Perruche a mis en évidence le comité de fleurissement pour le travail accompli assidûment par ses membres, toutefois aidés ponctuellement par un employé communal. Des félicitations ont été adressées aux pompiers décorés.